



DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE (37)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2019

Établi en vertu de l'article L2125-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales :
Extrait des points essentiels des délibérations votées par
le Conseil Municipal.

Le PROCES-VERBAL relatant tous les débats de la séance
sera affiché ultérieurement.

Date de convocation :

03/01/2019

Date d'envoi :

09/01/2019

Date d'affichage :

09/01/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 janvier à 20h30 le Conseil
Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 02

Votants : 24

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Sabine DEJOUHANNET, Odile
RITOURET, Anne-Christine GARCIA,
Messieurs Gilles FERRAND, Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Pascal
CHMIELEWSKY.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sylvie BOILLE, Danièle HOUDU,
Christine MENORET, Claire CARTIER, Gisèle PICHAVANT, Sophie
PENOT,
Messieurs Michel THUSSEAUD, Michel HIRTZ, Philippe RAIMOND,
Jean-Marc CHATEAU, Joël MIOT, Antoine MAQUIN.

Absents excusés :

Madame Stéphanie BIANCONI,
Messieurs Laurent DI PELLEGRINI, Guy MALZOPPI, Didier
DOBRODZIEJ.

Absents :

Mesdames Karine BARON, Claudia JAROCKI LABIE,
Monsieur Vincent PERRIN.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Laurent DI PELLEGRINI avait donné pouvoir à Monsieur
Alain SELLIER,
Madame Stéphanie BIANCONI avait donné pouvoir à Monsieur Joël
MIOT.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.



Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.
Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DEL N° 15-01/2019-01 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019, AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 213 000 €.

PRECISE que 213 000 € seront affectés aux programmes ci-dessous :

- 195 Matériel sportif : 3 000 €
- 202 Matériel divers : 20 000 €
- 212 Acquisition foncière - Aménagement urbain : 60 000 €
- 215 Gros entretien bâtiments : 80 000 €
- 2191 Voirie pluriannuelle : 50 000 €

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

DEL N° 15-01/2019-02 SOUTIEN DE LA RESOLUTION GENERALE DU 101^{EME} CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SOUTIENT la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 21H40.

Fait à Luynes, le 16 janvier 2019

Le Maire,
Bertrand RITOURET

